

« A2 CONSEILS »
SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1,00 €
Siège social : 31 AVENUE DE SEINE 92500 RUEIL-
MALMAISON
R.C.S. de NANTERRE 882 234 297

Procès-Verbal en date du 01 mars 2026

ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES
--

Le dimanche un mars deux mille vingt-six à dix-huit heures,

L'actionnaire unique de la société A2 CONSEILS s'est réuni en Assemblée Générale des Décisions Unanimes au 31 AVENUE DE SEINE 92500 RUEIL-MALMAISON siège social de la société, sur convocation de la présidence.

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Achraf Aourarh dirigeant de la société.

Décisions

DECISION N°1

Il est pris acte par l'actionnaire unique du transfert du siège social de la société situé initialement au 31 AVENUE DE SEINE 92500 RUEIL-MALMAISON. Le nouveau siège social de la société est alors transféré au 58 rue de Monceau CS 48756 75380 Paris Cedex 08.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs à Achraf Aourarh, président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées. Cette décision est adoptée à l'unanimité. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Changement d'adresse personnelle de Achraf Aourarh

L'actionnaire unique, prend acte du changement d'adresse personnelle de Achraf Aourarh.

En conséquence, l'Assemblée décide de mettre à jour les registres de la société en y inscrivant la nouvelle adresse personnelle du dirigeant comme suit :

Nouvelle adresse : 9 RUE DE FORESTA 06300 NICE

L'Assemblée donne tous pouvoirs au président pour effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes compétents et mettre à jour les documents officiels de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité / à la majorité des voix.

DECISION N°4

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait à RUEIL-MALMAISON

Le 01 mars 2026

Achraf AOURARH

✓ Certifié par  yousign